

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**  
**Installateur de portes, portails et portes automatiques piétonnes**

Numéro du CQP	099 2016 02 16
Date d'échéance	Décembre 2020
Créé par les CPNE du	16 février 2016
Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jerôme Vial 01 40 69 53 41 vialj@national.ffbatiment.fr
Porteur du dossier :	Fédération Française du Bâtiment
Responsable :	Syndicat National de la Fermeture, de la Protection Solaire et des Professions Associées (SNFPASA)      Hélène Fèvres 01 40 55 13 08
Secteur d'activité	Bâtiment
Description de l'emploi :	<p>Sous les directives de sa hiérarchie ou donneur d'ordre, l'installateur de portes, portails et portes automatiques piétonnes réalise des opérations d'installation de portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels et de portes automatiques piétonnes dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation.</p> <p>L'installateur intervient seul ou en équipe sur le chantier. Il peut être amené à contrôler les travaux de son équipier. Il doit faire preuve d'initiative et de réactivité.</p> <p>Il intervient sur différents types de chantier (milieu industriel, logements (maisons individuelles ou collectifs d'habitation), agencement de magasin, lieux de travail, collectivités...) en neuf ou en réhabilitation.</p> <p>Il est responsable du contrôle et de la qualité de son travail, de sa sécurité et de la sécurisation de sa zone d'intervention. Il finalise son intervention par une démonstration auprès du client.</p> <p>En contact direct avec les clients il dispose d'un bon relationnel et sait également prendre en compte les besoins des usagers qu'il peut côtoyer en situation de travail.</p> <p>Il est capable de rendre compte à sa hiérarchie ou donneur d'ordre à l'issue des travaux.</p>
Dénomination de la Qualification	Ouvrier Professionnel
Classement	Niveau III coefficient 210 CCN ouvrier du bâtiment

**CQP n° 099 2016 02 16**  
**Installateur de portes, portails et portes automatiques piétonnes**  
**Référentiel d'activités**

ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	
<b>1. Préparer et contrôler</b>	C1	Contrôler et stocker les produits à poser
	C2	Prendre connaissance de la fiche de pose préparée dans le dossier « instruction de la mission »
	C3	Vérifier la conformité des informations portées sur le bon de livraison et des marchandises réceptionnées ainsi que leur bon état.
	C4	Apprécier le volume du chargement et de stockage dans les véhicules de chantier.
	C5	Transporter, décharger et stocker les produits sur le chantier
	C6	Vérifier que l'outillage nécessaire et les équipements de protection individuelle et collective sont adaptés au chantier
	C7	S'assurer de disposer du matériel de levage et d'accès conforme à la pose et de disposer des habilitations nécessaires au chantier : électriques, CACES...
<b>2. Installer un chantier</b>	C8	Se présenter au client
	C9	Localiser le chantier et la zone de travail
	C10	Vérifier qu'il n'y a pas de situation dangereuse autour de la zone de travail
	C11	Aménager l'aire de travail : baliser et mettre en œuvre les dispositifs de protection des biens et des personnes
	C12	Vérifier la conformité et la fiabilité des informations contenues dans le dossier « instruction de la mission » (côtes, tolérances) avant d'installer
	C13	Vérifier le support (mur, plafond, sol, ossature ...)
	C14	Vérifier les cotes : identification dimensionnelle du produit par rapport à sa destination, rechercher le trait de niveau
	C15	S'assurer que l'alimentation électrique et les différents fourreaux sont adaptés et au bon endroit
	C16	Mettre en sécurité le chantier et mettre en œuvre les moyens nécessaires
<b>3. Déposer l'installation existante</b>	C17	Analyser la capacité de dépose du produit existant en toute sécurité et avec les moyens nécessaires
	C18	Vérifier la conformité du support à poser en lieu et place du précédent
	C19	Démonter l'ancien produit
	C20	Identifier et trier les déchets générés par le démontage, au besoin baliser une zone de stockage
	C21	Préparer le support de la nouvelle installation

<b>4. Poser les équipements</b>	C22	Installer le produit en respectant scrupuleusement les instructions de montage du fabricant et les normes en vigueur
	C23	Lire, comprendre et adapter la pose en fonction de la notice de pose et des supports
	C24	Adapter les modes de fixation au support rencontré en fonction des normes en vigueur et instruction du fabricant
	C25	Raccorder les câbles électriques et brancher sur l'alimentation
	C26	Procéder aux paramétrages, réglages et mise en service
	C27	Procéder aux contrôles, essais de l'ensemble des fonctions et validation du bon fonctionnement du produit installé.
	C28	Réaliser la protection des équipements installés
<b>5. Clôturer</b>	C29	Nettoyer le chantier, la zone de travail
	C30	Evacuer les déchets et enlever les ouvrages éventuellement déposés
	C31	Organiser le retour du matériel et le reste des matériaux au dépôt
	C32	Expliquer l'utilisation et l'entretien au client avec remise éventuelle du manuel d'utilisation et des consignes et du livret d'entretien
	C33	Participer à la réception des travaux avec le client,
	C34	Noter les remarques, observations, réserves
<b>6. Communiquer</b>	C35	Rendre compte à sa hiérarchie ou au donneur d'ordre
	C36	Gérer la co-activité sur la zone de travail : relation avec les autres corps de métiers sur le chantier
	C37	Rechercher l'information auprès du donneur d'ordre ou du client pour réaliser efficacement ses tâches ou pour informer d'un éventuel conflit.
<b>7. Respecter les procédures qualité</b>	C38	Rendre compte à son donneur d'ordre de l'exécution de son travail
	C39	Respecter les plannings fixés et les méthodes de travail
	C40	Repérer les difficultés éventuelles et savoir réagir de façon appropriée aux aléas
<b>8. Respecter les règles de santé, sécurité et environnement</b>	C41	S'autocontrôler en cours et à la fin de la réalisation
	C42	Respecter et appliquer les règles de prévention individuelles et collectives : port des équipements de protection individuelle, consignes diverses.
	C43	Respecter les recommandations et directives liées à l'électricité et aux travaux en hauteur
	C44	Assurer la propreté et le nettoyage de la zone de travail ainsi que l'évacuation des déchets
	C45	Appliquer les mesures de prévention qu'imposent la co-activité et les travaux en milieu occupé.
	C46	Appliquer la prévention routière
	C47	Assurer la manipulation et le port de charge

